

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: **82400976.5**

⑤① Int. Cl.³: **H 01 R 9/24**

㉔ Date de dépôt: **26.05.82**

③① Priorité: **12.06.81 FR 8111594**

⑦① Demandeur: **LEGRAND Société Anonyme, 128 Ave du Maréchal de Lattre de Tassigny B.P. 523, F-87011 Limoges Cedex (FR)**

④③ Date de publication de la demande: **05.01.83**
Bulletin 83/1

⑦② Inventeur: **Chauveau, Jean-Louis, Rue du Marquis de Radiolles, F-76810 Luneray (FR)**

⑧④ Etats contractants désignés: **AT BE DE GB IT**

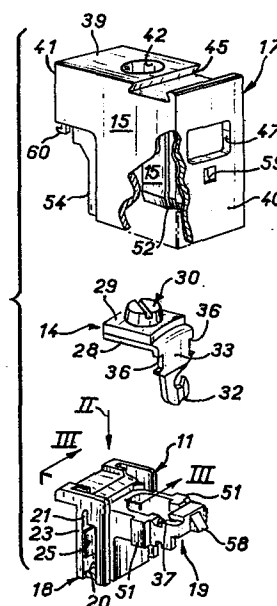
⑦④ Mandataire: **CABINET BONNET-THIRION, 95 Boulevard Beaumarchais, F-75003 Paris (FR)**

⑤④ **Borne de connexion, notamment pour transformateur.**

⑤⑦ Il s'agit d'une borne de connexion du genre comportant un corps de support (11), propre à être rapporté sur l'appareillage à équiper, une partie active en métal (14) propre à être rapportée sur un tel corps de support (11), des joues latérales d'isolation (15) propres à séparer ledit corps de support de celui d'une borne de connexion voisine, et un couvercle (17) propre à être rapporté sur le corps de support (11) pour confiner le volume dans lequel est implantée la partie active en métal (14).

Suivant un aspect de l'invention, les joues latérales d'isolation (15) appartiennent au couvercle (17).

Application notamment à l'équipement d'un transformateur nu pour armoire d'appareillage électrique.



Borne de connexion, notamment pour transformateur

La présente invention concerne d'une manière générale les bornes de connexion, et vise plus particulièrement celles de ces bornes de connexion qui comportent un corps de support en matière isolante, une partie active en métal propre à être
5 rapportée sur un tel corps de support, des joues latérales d'isolation propres à séparer ledit corps de support de celui d'une borne de connexion voisine, et un couvercle propre à être rapporté sur le corps de support pour confiner le volume dans lequel est implantée ladite partie active en métal.

10 De telles bornes de connexion sont par exemple mises en oeuvre pour l'équipement de transformateurs, et notamment de transformateurs nus destinés à être fixés par une semelle dans une quelconque armoire pour appareillage électrique.

De tels transformateurs présentent en effet usuellement,
15 sur chacune de deux faces opposées, du côté opposé à leur semelle, une réglette sur laquelle est adapté à être rapporté par engagement le corps de support de leurs bornes de connexion, un tel corps de support présentant à cet effet une embase formant oreille propre à un tel engagement.

20 Bien qu'ayant donné, et pouvant encore donner satisfaction, au moins pour certaines applications, les bornes de connexion du genre concerné connues à ce jour présentent divers inconvénients.

Tout d'abord, les joues latérales d'isolation, qui sont
25 nécessaires pour avoir, d'une borne de connexion à une borne de connexion adjacente, une ligne de fuite de longueur suffisante pour satisfaire aux normes en la matière, y appartiennent usuellement au corps de support.

Il en résulte qu'elles forment immanquablement une gêne
30 lorsqu'il s'agit de souder un fil de branchement à la partie active en métal, puisqu'elles s'étendent de part et d'autre de la languette que présente cette partie active pour une telle soudure et qu'elles limitent donc l'accès à cette languette.

35 En outre, la languette en question de la partie active en métal, qui n'intervient pas dans l'estimation de la ligne de fuite, s'étend usuellement directement en oblique à compter

de la semelle de cette partie active au contact de laquelle peut être serré par une vis un conducteur, en sorte que les joues latérales d'isolation encadrant cette languette, et donc l'ensemble de la borne de connexion, font largement saillie latéralement sur le transformateur ainsi équipé.

En pratique, les bornes de connexion du genre concerné connues à ce jour font usuellement plus largement saillie latéralement qu'en hauteur sur de tels transformateurs.

Si une telle saillie latérale de ces bornes de connexion n'est relativement pas gênante lorsque la semelle de fixation des transformateurs concernés est elle-même relativement importante, il n'en est pas de même lorsque, pour des raisons d'encombrement, et notamment pour réduire l'emprise de tels transformateurs, leur semelle de fixation n'a qu'une étendue réduite.

Les bornes de connexion équipant ces transformateurs peuvent alors faire saillie hors du volume hors tout de celui-ci, et, ainsi, être particulièrement sensibles aux chocs et augmenter l'encombrement de l'ensemble.

Enfin, dans les bornes de connexion du genre concerné connues à ce jour, et compte tenu de la configuration en saillie latérale de celles-ci par rapport aux transformateurs qu'elles équipent, il n'est prévu, pour branchement d'un conducteur, qu'un passage d'entrée, celui-ci étant établi usuellement sur la paroi avant du couvercle de telles bornes de connexion.

La présente invention a d'une manière générale pour objet une borne de connexion, notamment pour transformateur, ne présentant pas les inconvénients succinctement exposés ci-dessus.

De manière plus précise, elle a pour objet une borne de connexion, notamment pour transformateur, qui est du genre comportant un corps de support en matière isolante, propre à être rapporté sur un tel transformateur, par exemple par engagement sur une réglette de celui-ci, une partie active en métal propre à être rapportée sur un tel corps de support, des joues latérales d'isolation propres à séparer ledit corps de support de celui d'une borne de connexion voisine, et un

couvercle propre à être rapporté sur le corps de support pour confiner le volume dans lequel est implantée la partie active en métal, et qui, suivant un premier aspect, est caractérisée en ce que les joues latérales d'isolation appartiennent au
5 couvercle.

Grâce à une telle disposition, l'accès à la languette de la partie active en métal, pour soudage à celle-ci d'un fil de branchement, est très aisé, cet accès ne se trouvant pas gêné par les joues latérales d'isolation, puisque, suivant
10 l'invention, celles-ci ne sont plus solidaires du corps de support portant cette partie active en métal.

Suivant un deuxième aspect, la borne de connexion suivant l'invention est encore caractérisée en ce que, entre sa semelle d'appui et la languette de soudage, cette partie active en métal comporte un tronçon intermédiaire, qui, de préférence, s'étend sensiblement perpendiculairement à ladite
15 semelle d'appui.

Il en résulte que la languette de soudage se trouve déportée vers le bas par rapport à la semelle d'appui, et que,
20 les conditions étant égales par ailleurs, l'obliquité de la languette de soudage vis-à-vis de ladite semelle d'appui peut être sensiblement réduite par rapport à ce qu'elle est dans les réalisations de ce type connues à ce jour.

Il en est d'autant plus ainsi que, suivant une forme
25 préférée de réalisation, le tronçon intermédiaire de la partie active traverse un passage ménagé à cet effet dans le corps de support, en sorte que, la languette de soudage étant ainsi séparée de cette semelle d'appui par une partie de ce corps de support, le soudage dont elle doit être l'objet peut
30 être pratiqué sans risque d'une quelconque incidence sur cette semelle d'appui.

En pratique, pour autoriser ainsi une telle réduction de l'obliquité de la languette de soudage, la partie en question du corps de support, qui forme une platine, et qui
35 s'étend en porte-à-faux à compter d'une embase formant oreille propre à l'engagement dudit corps de support sur la réglette du transformateur concerné, est, les conditions étant égales par ailleurs, décalée vers le haut par rapport à sa

position dans les réalisations de ce type connues à ce jour, cette platine s'étendant sensiblement suivant l'invention au moins à niveau avec la partie supérieure de l'ouverture de ladite oreille.

5 Ainsi, la languette de soudage de la partie active en métal trouve aisément sa place entre cette platine et la joue correspondante de la carcasse du circuit électrique sous-jacent, sans interférence avec cette joue.

10 De la réduction de l'obliquité de la languette de soudage dans la borne de connexion suivant l'invention il résulte que la saillie latérale formée par celle-ci se trouve elle-même avantageusement réduite, et qu'il est ainsi possible, tout en respectant les lignes de fuite à assurer, de la maintenir dans les limites de celle des joues de la carcasse du
15 circuit électrique de celui-ci.

 Il en résulte également que, de manière caractéristique, la saillie que forme une borne de connexion suivant l'invention par rapport au transformateur qu'elle équipe s'étend plus vers le haut que latéralement, tout en étant particulièrement compacte et peu encombrante.
20

 L'implantation de la borne de connexion suivant l'invention s'en trouve facilitée, l'environnement vers le haut étant usuellement moins encombré que latéralement, notamment pour des transformateurs adjacents.

25 Suivant l'invention, et suivant un troisième aspect de celle-ci, il est tiré profit de cette disposition pour doter la borne de connexion de deux passages d'entrée.

 Suivant ce troisième aspect, la borne de connexion suivant l'invention est donc encore caractérisée en ce que, un
30 passage d'entrée étant prévu de manière usuelle sur la paroi avant du couvercle pour accès à la partie active en métal, un autre passage d'entrée est en outre prévu dans le même but sur la paroi arrière de ce couvercle.

 Le branchement d'un conducteur peut ainsi indifféremment
35 se faire par l'avant ou par l'arrière, ce qui confère à la borne de connexion suivant l'invention une grande souplesse d'utilisation.

 Les caractéristiques et avantages de l'invention ressort-

tiront d'ailleurs de la description qui va suivre, à titre d'exemple, en référence aux dessins schématiques annexés sur lesquels :

la figure 1 est, avec un arrachement local, une vue en perspective d'une borne de connexion suivant l'invention ;

la figure 2 est une vue en plan du corps de support que comporte cette borne de connexion, suivant la flèche II de la figure 1 ;

la figure 3 est une vue partielle en coupe transversale de ce corps de support, suivant la ligne III-III de la figure 1 ;

la figure 4 est une vue en perspective, vue de l'arrière, du couvercle que comporte la borne de connexion suivant l'invention ;

la figure 5 est une vue en perspective d'un transformateur équipé de bornes de connexion suivant l'invention ;

la figure 6 est une vue en coupe transversale d'une des bornes de connexion équipant ainsi ce transformateur, suivant la ligne VI-VI de la figure 5.

Tel qu'illustré par ces figures, et de manière connue en soi, une borne de connexion 10 suivant l'invention comporte, globalement, un corps de support 11, qui est en matière isolante, et qui est propre à être rapporté sur un quelconque appareillage à équiper, et par exemple sur un transformateur 12, figure 5, par engagement sur une réglette 13 que comporte un tel transformateur 12 à sa partie supérieure, sur l'une et/ou l'autre de deux faces opposées, une partie active 14, qui est en métal, et qui est propre à être rapportée sur un tel corps de support 11, deux joues latérales d'isolation 15, qui sont en matière isolante, et qui, parallèles l'une à l'autre, sont propres à séparer ledit corps de support 11 de celui d'une borne de connexion 10 voisine, et un couvercle 17, qui est en matière isolante, et qui est propre à être rapporté sur le corps de support 11 pour confiner le volume dans lequel est implantée la partie active en métal 14.

Le corps de support 11 comporte une embase 18, formant oreille, pour son engagement sur une réglette 13, et une platine 19, pour support de la partie active en métal 14.

L'ouverture 20 de l'oreille que forme l'embase 18 a globalement, en section transversale, un contour rectangulaire, à l'image de celui de la réglette 13.

Cependant, dans la forme de réalisation représentée, 5 cette ouverture 20 présente, à sa partie supérieure, un prolongement vers le haut 21.

Un tel prolongement permet de laisser subsister une épaisseur sensiblement constante de matière autour de l'ouverture 20, ce qui est favorable à de bonnes conditions de mou- 10 lage pour le corps de support 11.

En outre, en donnant une plus grande extension à la paroi arrière 23 de l'embase 18 de ce corps de support 11, elle est favorable à une bonne élasticité de celle-ci, et, par là, à un bon serrage de ce corps de support 11 sur la réglette 13 15 sur laquelle il doit être engagé.

De préférence, et tel que représenté, sur l'une au moins des faces internes de son ouverture 20, l'oreille que forme l'embase 18 du corps de support 11 présente au moins une saillie 25.

20 Dans l'exemple de réalisation représenté, cette saillie 25, qui se présente sous la forme d'une nervure courant sur toute la longueur de l'embase 18, est établie sur la face interne de la paroi arrière 23 de celle-ci.

Quoi qu'il en soit, elle est avantageusement de nature, 25 suivant l'invention, à compenser, en coopération avec l'élasticité de la paroi arrière 23 qu'elle affecte, d'éventuelles tolérances d'épaisseur de la réglette 13, dues au processus habituel de réalisation par laminage d'une telle réglette 13.

Suivant un aspect de l'invention, la platine 19 du corps 30 de support 11 s'étend en porte-à-faux à compter de l'embase 18 de celui-ci.

Suivant l'invention la platine 19, qui est sensiblement d'équerre avec l'embase 18, s'étend sensiblement au moins à niveau avec la partie supérieure de l'ouverture 20 de l'oreil- 35 le que forme l'embase 18.

Dans la forme de réalisation représentée, elle s'étend globalement à niveau avec le prolongement vers le haut 21 de celle-ci.

Pour son allègement, et d'autres raisons qui apparaîtront ci-après, cette platine 19 comporte, dans sa zone médiane, un évidement 27.

De manière connue en soi, la partie active 14 comporte, globalement, une semelle d'appui 28, par laquelle elle est adaptée à porter sur la platine 19 du corps de support 11, et à laquelle sont associées, pour serrage d'un quelconque conducteur à brancher, une plaquette de serrage 29 et une vis de serrage 30 propre à solliciter cette dernière en direction de la semelle d'appui 28, et une languette de soudage oblique 32, par laquelle elle est adaptée, par soudage, à être raccordée à un fil appartenant au circuit électrique du transformateur 12.

Suivant l'invention, entre sa semelle d'appui 28 et sa languette de soudage 32, la partie active en métal 14 comporte en outre un tronçon intermédiaire 33.

Dans la forme de réalisation représentée, ce tronçon intermédiaire 33 s'étend sensiblement perpendiculairement à la semelle d'appui 28 et traverse un passage 34 prévu à cet effet dans la platine 19 du corps de support 11, ledit passage 34 formant un prolongement de l'évidement 27 de cette platine 19.

Ainsi qu'on le notera, l'obliquité de la languette de soudage 32, mesurée par rapport à une perpendiculaire à la semelle d'appui 28, est relativement réduite.

Elle est en pratique inférieure à 30°, et est par exemple comprise entre 10 et 20°.

Latéralement, le tronçon intermédiaire 33 de la partie active en métal 14 présente des échancrures 36, qui permettent son encliquetage sur la platine 19 du corps de support 11, celle-ci présentant, de manière complémentaire, aux extrémités correspondantes de son passage 34, des épaulements d'appui opposés 37.

Suivant l'invention, les joues latérales d'isolation 15 appartiennent au couvercle 17, et forment une partie intégrante de celui-ci, l'ensemble étant venu d'une seule pièce, par moulage par exemple.

Globalement, le couvercle 17 a un contour parallélépi-

pédique.

Outre les deux joues latérales d'isolation 15, qui en forment les parois latérales, il présente une paroi supérieure 39, une paroi avant 40, et une paroi arrière 41.

5 Dans la paroi supérieure 39 il est prévu une ouverture 42, pour accès à la vis de serrage 30 de la partie active en métal 14, et cette ouverture 42 se prolonge intérieurement par un puits 43 formant, à sa partie inférieure, un logement 44 propre à rendre imperdable ladite vis de serrage 30.

10 Une rainure 45 est, par ailleurs, prévue en creux sur la paroi supérieure 39 du couvercle 17, pour mise en place d'une étiquette d'identification si désiré.

Sur la paroi avant du couvercle 40 il est prévu un passage d'entrée 47, pour accès à la partie active en métal 14
15 et raccordement à celle-ci d'un quelconque conducteur 48.

Suivant l'invention, il est également prévu un tel passage d'entrée sur la paroi arrière 41 du couvercle 17.

Il s'agit, en pratique, cette paroi arrière 41 étant de hauteur inférieure à celle de la paroi avant 40, d'une échan-
20 crure 49 ménagée à sa base.

Entre le couvercle 17 et le corps de support 11, des moyens d'engagement coulissant sont prévus, qui comportent au moins une nervure 51 en saillie sur l'une quelconque des pièces couvercles 17 - corps de support 11, pour coopération
25 avec une rainure complémentaire 52 prévue à cet effet sur l'autre de celles-ci.

Dans la forme de réalisation représentée, deux couples de nervure 51 et de rainure 52 sont prévus, qui s'étendent chacun respectivement sur deux faces opposées du couvercle 17
30 et du corps de support 11.

En pratique, dans cette forme de réalisation, les nervures 51 sont formées en saillie sur les faces latérales de la platine 19 du corps de support 11, et, conjointement, les rainures 52 correspondantes sont formées en creux sur les
35 faces internes des joues d'isolation 15 formant les parois latérales du couvercle 17, lesdites rainures 52 et lesdites nervures 51 s'étendant sensiblement perpendiculairement à la dite platine 19.

De préférence, et tel que représenté, entre le couvercle 17 et le corps de support 11 sont en outre prévus des moyens d'emboîtement qui comportent au moins une lèvre 54 en saillie sur l'une quelconque des pièces couvercle 17 - corps de support 11 pour coopération avec une feuillure complémentaire 55 prévue à cet effet sur l'autre de celles-ci.

Dans la forme de réalisation représentée, de tels moyens d'emboîtement sont prévus sur deux faces opposées du couvercle 17 et du corps de support 11, conjointement avec les 10 moyens d'engagement coulissant précédents.

Autrement dit, ces moyens d'emboîtement et ces moyens d'engagement coulissant sont conjointement prévus sur au moins une même face, et en pratique sur deux mêmes faces opposées du couvercle 17 et du corps de support 11.

15 Dans la forme de réalisation représentée, les lèvres 54 font saillie vers l'arrière sur la tranche correspondante des joues d'isolation 15 formant les parois latérales du couvercle 17, et les feuillures 55 associées sont formées latéralement sur le corps de support 11, entre, d'une part, la platine 19 de celui-ci, et, d'autre part, des flasques 56 prolongeant parallèlement à celle-ci les tranches de l'embase 18 associée.

Ainsi qu'on le notera, le fond des feuillures 55 et la tranche correspondante des nervures 51 ainsi prévues conjointement sur les faces latérales du corps de support 11 forment 25 des épaulements parallèles opposés.

Enfin, entre le couvercle 17 et le corps de support 11 sont prévus des moyens d'encliquetage.

Suivant l'invention, de tels moyens d'encliquetage sont 30 prévus non seulement sur la partie avant du corps de support 11, mais encore sur la partie arrière de celui-ci.

Sur la partie avant du corps de support 11, ils comportent un cran 58, qui, en saillie sur la tranche avant de la platine 19 que comporte ce corps de support 11, est destiné 35 à coopérer en encliquetage avec un logement 59 prévu à cet effet sur la face avant 40 du couvercle 17, en dessous de l'ouverture 47 de celle-ci.

Sur la partie arrière du corps de support 11, les moyens

d'encliquetage prévus suivant l'invention interviennent globalement sur les mêmes faces de ce corps de support 11 et du couvercle 17 que les moyens d'engagement coulissant et les moyens d'emboîtement associés.

5 Il s'agit, dans la forme de réalisation représentée, de deux crochets élastiquement déformables 60, disposés en saillie sur le couvercle 17, sur la tranche inférieure de la paroi arrière 41 de celui-ci, pour coopération avec des crans de retenue 61 prévus à cet effet sur le corps de support 11.

10 Ces crans de retenue 61 sont formés par les bords d'ouvertures 62 ménagés dans une console 63 que présente le corps de support 11 en saillie sur son embase 18, à la partie supérieure de celle-ci, en direction opposée à sa platine 19, figure 3.

15 Au montage, la partie active en métal 14 est rapportée sur le corps de support 11, par engagement de son tronçon intermédiaire 33 dans le passage 34 de la platine 19 de celui-ci.

Ainsi qu'on le comprendra, l'évidement 27 de cette platine 19 autorise une telle mise en place de la partie active en métal 14, d'une part, en permettant la pénétration de la vis de serrage 30, et d'autre part en autorisant le passage de la languette de soudage 32.

25 Ainsi équipé de la partie active en métal 14, le corps de support 11 est rapporté, par l'ouverture 20 de l'oreille que forme son embase 18, sur la réglette 13 concernée du transformateur 12 à équiper.

Bien entendu, en variante, la mise en place de la partie active en métal 14 sur le corps de support 11 peut se faire après l'engagement de celui-ci sur une telle réglette 13.

30 Après soudage à la languette 32 de la partie active en métal 14 du fil permettant de relier celle-ci à l'extrémité appropriée du circuit électrique du transformateur 12, le couvercle 17 est rapporté sur le corps de support 11.

35 Pour ce faire, il est engagé à coulissement sur celui-ci, ces rainures 52 venant en prise avec les nervures 51 de la platine 19 de ce corps de support 11.

Conjointement, les lèvres 54 du couvercle 17 sont enga-

gées dans les feuillures 55 du corps de support 11.

Il en résulte que l'engagement du couvercle 17 sur le corps de support 11 est parfaitement bien guidé et précis.

Au terme de cet engagement, et par déformation élastique,
5 la languette 58 du corps de support 11 s'engage dans le logement 59 prévu à son intention dans le couvercle 17, et conjointement, les crochets 60 de ce dernier viennent en prise avec les crans de retenue 61 prévus à leur intention sur le corps de support 11.

10 Il y a dès lors un encliquetage du couvercle 17 sur le corps 11 d'autant plus fermement assuré que ces moyens d'encliquetage interviennent sur deux faces opposées du couvercle 17 et du corps de support 11, et qu'ils se trouvent contrebutés par les épaulements que forment conjointement les moyens
15 d'engagement coulissant et les moyens d'emboîtement associés précisés ci-dessus.

La borne de connexion 10 suivant l'invention est dès lors prête à être mise en oeuvre.

Ainsi que l'illustre la figure 5, le raccordement d'un
20 quelconque conducteur 48 sur une telle borne de connexion peut avantageusement se faire par l'avant ou par l'arrière, par les passages d'entrée 47 et 49 prévus à cet effet sur le couvercle 17, tel que précisé ci-dessus.

Bien entendu, la présente invention ne se limite cependant pas à la forme de réalisation décrite et représentée,
25 mais englobe toute variante d'exécution.

En particulier, nervures et rainures, d'une part, et languettes et feuillures, d'autre part, peuvent être interverties du corps de support au couvercle, et réciproquement,
30 et/ou les moyens d'engagement coulissant et les moyens d'emboîtement concernés avoir une autre forme de réalisation que celle plus particulièrement décrite et représentée.

REVENDEICATIONS

1. Borne de connexion, notamment pour transformateur, du genre comportant un corps de support (11) en matière isolante, propre à être rapporté sur un tel transformateur (12),
5 par exemple par engagement sur une réglette (13) de celui-ci, une partie active en métal (14) propre à être rapportée sur un tel corps de support (11), des joues latérales d'isolation (15) propres à séparer ledit corps de support (11) de celui d'une borne de connexion voisine, et un couvercle (17) propre
10 à être rapporté sur le corps de support (11) pour confiner le volume dans lequel est implantée la partie active en métal (14), caractérisée en ce que les joues latérales d'isolation (15) appartiennent au couvercle (17).

2. Borne de connexion suivant la revendication 1, caractérisée en ce que, entre le couvercle (17) et le corps de support (11), des moyens d'engagement coulissant sont prévus.

3. Borne de connexion suivant la revendication 2, caractérisée en ce que lesdits moyens d'engagement coulissant comportent, au moins une nervure (51) en saillie sur l'une quelconque des pièces couvercle (17) - corps de support (11) pour
20 coopération avec une rainure (52) complémentaire prévue à cet effet sur l'autre de celles-ci.

4. Borne de connexion suivant la revendication 3, dans laquelle le corps de support (11) présente une platine (19)
25 pour supporter la partie active en métal (14), caractérisée en ce que ladite nervure (51) et ladite rainure (52) s'étendent sensiblement perpendiculairement à ladite platine.

5. Borne de connexion suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que, entre le couvercle (17) et le corps de support (11), sont en outre prévus
30 des moyens d'emboîtement qui comportent au moins une lèvre (54) en saillie sur l'une quelconque des pièces couvercle (17) - corps de support (11) pour coopération avec une feuillure (55) complémentaire prévue à cet effet sur l'autre de celles-ci.

35 6. Borne de connexion suivant les revendications 2 et 5, prises conjointement, caractérisée en ce que les moyens d'engagement coulissant et les moyens d'emboîtement sont conjointement prévus sur au moins une même face du couvercle (17)

et du corps de support (11).

7. Borne de connexion suivant la revendication 6, caractérisée en ce que les moyens d'engagement coulissant et les moyens d'emboîtement sont conjointement prévus sur deux faces
5 opposées du couvercle (17) et du corps de support (11).

8. Borne de connexion suivant l'une quelconque des revendications 1, 2, dans laquelle des moyens d'encliquetage sont prévus entre le couvercle (17) et le corps de support (11), caractérisée en ce que de tels moyens d'encliquetage sont
10 prévus non seulement sur la partie avant du corps de support (11), mais encore sur la partie arrière de celui-ci.

9. Borne de connexion suivant les revendications 7 et 8, prises conjointement, caractérisée en ce que les moyens d'encliquetage prévus sur la partie arrière du corps de support
15 (11) interviennent globalement sur les mêmes faces de ce corps de support (11) et du couvercle (17) que les moyens d'engagement coulissant et les moyens d'emboîtement associés.

10. Borne de connexion suivant l'une quelconque des revendications 8, 9, caractérisée en ce que les moyens d'encliquetage prévus sur la partie arrière du corps de support (11)
20 comportent au moins un crochet élastiquement déformable (60) en saillie sur le couvercle (17) pour coopération avec un cran de retenue (61) prévu à cet effet sur ledit corps de support (11).

25 11. Borne de connexion suivant l'une quelconque des revendications 1 à 10, dans laquelle un passage d'entrée (47) est prévu sur la paroi avant (40) du couvercle (17) pour accès à la partie active en métal (14), caractérisée en ce qu'un passage d'entrée (49) est en outre prévu sur la paroi
30 arrière (41) dudit couvercle (17).

12. Borne de connexion suivant l'une quelconque des revendications 1 à 11, dans laquelle le corps de support (11) comporte une embase (18) formant oreille pour son engagement sur une réglette (13) et une platine (19) pour support de la
35 partie active en métal (14), caractérisée en ce que ladite partie active (14) s'étend sensiblement au moins à niveau avec la partie supérieure de l'ouverture (20) de ladite oreille.

13. Borne de connexion suivant l'une quelconque des revendications 1 à 12, dans laquelle le corps de support (11) comporte une embase (18) formant oreille pour son engagement sur une réglette (13), caractérisée en ce que, à sa partie
5 supérieure, l'ouverture (20) de ladite oreille présente vers le haut un prolongement (21).

14. Borne de connexion suivant l'une quelconque des revendications 1 à 13, dans laquelle le corps de support (11) comporte une embase (18) formant oreille pour son engagement
10 sur une réglette (13), caractérisée en ce que sur l'une au moins de ses faces internes ladite oreille présente au moins une saillie (25).

15. Borne de connexion suivant l'une quelconque des revendications 1 à 14, dans laquelle le corps de support (11) comporte une embase (18) formant oreille pour son engagement
15 sur une réglette (13) et une platine (19) pour support de la partie active en métal (14), caractérisée en ce que ladite platine (19) s'étend en porte-à-faux à compter de ladite embase (18).

20 16. Borne de connexion suivant l'une quelconque des revendications 1 à 15, dans laquelle la partie active en métal (14) comporte une semelle (28) pour appui sur le corps de support (11) et une languette (32) pour soudage d'un fil de
25 et ladite languette (32), la partie active en métal (14) comporte un tronçon intermédiaire (33), qui, par exemple, s'étend sensiblement perpendiculairement à ladite semelle (28).

17. Borne de connexion suivant la revendication 16, caractérisée en ce que ledit tronçon intermédiaire (33) de la
30 partie active en métal (14) traverse un passage (34) ménagé à cet effet dans le corps de support (11).

0068925



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 82 40 0976

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
A	US-A-2 636 065 (FISKE) * figures *	1,11	H 01 R 9/24
A	US-A-2 036 039 (R.W. GRACE) * page 1, lignes 45-55; figures *	1	
A	DE-C-1 048 977 (RATHGEBER) * figures *	1,12	
A	US-A-3 354 422 (EDWARDS CO.) * figures *	16,17	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
			H 01 R 9 H 01 R 4 H 01 F 27 H 01 F 5
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 05-10-1982	Examineur RAMBOER P.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			